

ARRETÉ Nº 50/2019

signé par Mme Fadela BENRABIA, Préfète d'Eure-et-Loir

le 18 novembre 2019

28- Préfecture d'Eure-et-Loir SG-CCA

Arrêté de délégation de signature au profit de M. Jean-Luc BARÇON-MAURIN, Administrateur Général des Finances Publiques à la DDFiP d'Eure-et-Loir, des actes relevant du pouvoir adjudicateur.









PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

Délégation de signature à M. Jean-Luc BARÇON-MAURIN, Administrateur Général des Finances Publiques à la DDFiP d'Eure-et-Loir, des actes relevant du pouvoir adjudicateur

La Préfète d'Eure-et-Loir, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article L 221-2 mentionnant l'entrée en vigueur des actes réglementaires, qui s'établit au lendemain de l'accomplissement des formalités de publicité, sauf à ce qu'il en soit disposé autrement,

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001, modifiée, relative aux lois de finances;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret 2015-510 du 7 mai 2015, portant charte de déconcentration;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique :

Vu le décret du 22 août 2017 portant nomination de M. Régis ELBEZ, Secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir,

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Jean-Luc BARÇON-MAURIN, Administrateur Général des Finances Publiques, en qualité de Directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir;

Vu le décret du 30 octobre 2019, portant nomination de Mme Fadela BENRABIA, en qualité de Préfète d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté du Secrétaire Général, Préfet d'Eure-et-Loir par intérim, en date du 8 novembre 2019, portant délégation de signature au profit de M. Jean-Luc BARÇON-MAURIN, Administrateur Général des Finances Publiques à la DDFiP d'Eure-et-Loir,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir,

ARRÊTE:

Article 1er : L'arrêté du Secrétaire Général, Préfet d'Eure-et-Loir par intérim, en date du 8 novembre 2019, portant délégation de signature au profit de M. Jean-Luc BARÇON-MAURIN, Administrateur Général des Finances Publiques à la DDFiP d'Eure-et-Loir, est abrogé.

Article 2 : Délégation est donnée à M. Jean-Luc BARÇON-MAURIN, Administrateur Général des finances publiques à la Direction Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes relevant du pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux portant engagement, liquidation et ordonnancement au sens du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir, le directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir et l'adjoint au directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur immédiatement à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à Chartres, le 1 8 NOV. 2019

La Préfète d'Eure-et-Loir, Fadela BENRABIA